



Conseil Municipal du jeudi 13 /09/2022

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 13 octobre 2022 à 21h, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

Présents : Murielle BAROU, Isabelle BOUQUET, Denis CORTIAL, Brigitte GAILLARD, Marion GIRE - CABROL, Christian JUST, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT, Cécilia SLACK-BERTRAND

Absent : Serge GIBERT

Excusés : Yannick CHANAL (donne pouvoir à Romain LHOSTE), Danielle GRAVIER

Secrétaires de séance : Isabelle BOUQUET et Brigitte GAILLARD.

Une délégation de 12 personnes s'est présentée devant le conseil municipal avant le début des travaux et a demandé une audience pour s'exprimer au sujet de l'intérêt d'une création de salle communale.

Le représentant de ce collectif explique cette démarche d'opposition à la construction d'une nouvelle salle : une pétition qui a circulé de juillet à septembre 2022 a recueilli 225 signatures qui doivent être prises en compte dans le débat.

Après de nombreux débats, la délégation a quitté la mairie vers 22h10. Le conseil municipal décide d'étudier la question après l'ordre du jour en question diverse.

Ordre du Jour :

1- Rénovation de la croix de la Paravent

Elle est classée aux monuments historiques depuis juin 1930. Elle a besoin d'une restauration. La municipalité est maîtresse d'ouvrage. Le devis de restauration se monte à 3 580 HT. Une subvention de l'état est d'ores et déjà acquise et représente 30% du montant des réparations. Une demande de souscription sera envoyée à la fondation du Patrimoine.

Délibération : Approbation à l'unanimité.

2- Remboursement facture le Chardon bleu.

Une réunion a eu lieu avec les exploitants du Chardon Bleu qui ont accepté de poursuivre un bail durant 3 ans. Ils ont accepté :

- ✓ l'augmentation du loyer à 1 000€ qui se décline de la façon suivante : 950€ pour le bâtiment et 50€ pour l'occupation de la terrasse du haut située sur le domaine public,
- ✓ le paiement de la taxe des ordures ménagères,
- ✓ le paiement des factures qui restaient à charge soit 2 127,61€.

Délibération : une abstention et 11 voix pour la modification

3- Approbation du rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 commission locale des charges transférées

Quatre crèches situées dans l'Emblavez sont passées dans la compétence de la Communauté d'Agglomération à l'Agglo. Un rapport a été envoyé à toutes les communes de la Communauté pour qu'elles votent ce transfert de charges.

Délibération : Approbation à l'unanimité.

4- Décisions modificatives

Le 1^{er} adjoint municipal indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour des opérations diverses. Il propose les changements suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 023 : Virement à la section d'investissement	3 348 €			
D 6811-042	-	3 348 €		
Total Fonctionnement	3 348 €	3 348 €		
Investissement				
R 2804182	--	--	--	3 348 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	--	--	3 348 €	--
D2151/1003 : Voirie	--	22 000 €	--	--
D2128/1032 : La fangère	--	2 000 €	--	--
D21318/1027 : Forum	11 672 €	-	--	--
D21318/1030 : Salle polyvalente	7 000 €	-	--	--
D21578/1023 : Le chardon bleu	5 000 €	-	--	--
D2188/1001: acquisition matériel	328 €	-	--	--
Total Investissement	24 000 €	24 000 €	3 348 €	3 348 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les écritures mentionnées ci-dessus.

5- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Un changement de nomenclature budgétaire M57. Elle a été conçue pour améliorer la lisibilité du budget. Si elle est acceptée elle peut se mettre en place dès le 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'acceptation de cette nouvelle nomenclature

6- Travaux d'extension Basse Tension impasse du le Mont Bêt

Une tranchée a été faite en direction du Mont Bêt pour alimenter en réseaux d'eau et d'électricité les nouvelles habitations. La participation communale est de 1 220 € pour le réseau électrique.

Vote à l'unanimité.

7- Eclairage public

Suite à une recommandation ministérielle en ce qui concerne les économies d'énergie, la municipalité propose de limiter le temps d'éclairage public de 22h - 6h ce qui pourrait représenter une économie d'environ 1 000 € soit 1/3 de la dépense.

8- Questions diverses

- Salle polyvalente.

Le conseil municipal après délibération propose d'animer une réunion publique le 18 novembre 2022 (salle des Granges) afin de donner des informations sur l'état d'avancement du projet et de consulter la population quant à la nécessité ou non de sa réalisation.

- Des riverains demandent le goudronnage de la rue de la croix du Sud.
- Un poteau téléphonique à l'entrée du village de Brestillac menace de tomber. Il faut prévenir Orange pour le réparer.

La séance est levée à 23h 30.